

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LABELLISATION DE 4 NOUVELLES «CITÉ ÉDUCATIVES» POUR LA SEINE-SAINT-DENIS: 1,5M€ COMPLEMENTAIRES POUR LA REUSSITE SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DU DEPARTEMENT



Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale. A cette occasion, 5 premières villes de la Seine-Saint-Denis ont obtenu le label : Aulnay-sous-Bois, Bondy, Clichy-sous-Bois, Sevrans et La Courneuve. Avec les 4 nouvelles labellisations, le département compte désormais 9 Cités éducatives.

Une Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (communes, préfecture, Éducation nationale, Conseil départemental, CAF, etc.) et le tissu associatif. **Cela se traduit dans l'organisation elle-même d'une cité éducative, et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.**

Fortes de la coopération qu'elles ont progressivement renforcée en construisant leur projet, **les 5 premières cités éducatives de notre département ont montré leur intérêt durant la crise sanitaire**, et en particulier pour répondre à l'enjeu que constitue la continuité éducative (fracture numérique, suivi des élèves en situation de décrochage, etc.).

Cette réussite a incité les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale à étendre le programme des Cités éducatives, **en labellisant 40 nouvelles villes au niveau national dès le mois de juillet 2021.**

Ainsi, après un processus de labellisation amorcé dès le 29 janvier 2021, les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale ont délivré le 27 juillet 2021 le label « Cité éducative » à 4 villes de la Seine-Saint-Denis : Saint-Denis, Aubervilliers, Épinay-sur-Seine et Pantin.

L'engagement de l'État dans la démarche des Cités éducatives se traduit, **en plus d'un accompagnement dans la structuration de chaque Cité éducative, par un soutien financier** permettant de développer de l'ingénierie, des projets innovants autour de la santé, de la culture, du numérique, de la formation (etc.), ainsi que de renforcer les dispositifs éducatifs existants.

Aussi, pour cette seconde vague de Cités éducatives, la Seine-Saint-Denis va bénéficier d'une enveloppe globale de 1 590 000 €, par an et pendant trois ans.

Ces crédits s'ajoutent à l'enveloppe annuelle de 2 400 000 € – versée chaque année et durant 3 ans – qui a permis aux 5 premières Cités éducatives de déployer de nombreux projets structurants pour les jeunes depuis le mois de septembre 2020.

Au total, ce sont 3 990 000 € par an qui vont permettre d'élaborer des programmes éducatifs afin que les enfants puissent s'épanouir et trouver leur voie.